

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAÎSSANT DEUX FOIS PAR MOIS

RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin : D^r H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : Concours pour le bâtiment de la Caisse hypothécaire du Valais (suite et fin). — *Le transfert de la gare de Cornavin, à Beaulieu*, par Francis Reverdin, ingénieur. — *Chronique* : Chemins de fer et Canaux. — L'Association « Pro Sempione ». — Extrait du programme de concours pour l'étude d'un projet de Palais de Justice Fédéral, à Lausanne. — Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Concours pour le bâtiment de la Caisse hypothécaire du Valais.

Rapport du jury (Suite et fin)¹.

N° 61, « Le Rhône ». — Le plan est d'une disposition très franche, mais il est regrettable que les escaliers et l'entrée occupent la meilleure orientation du terrain. La forme, en profondeur des bureaux, ne permet pas une bonne répartition autour des guichets. Ce défaut est encore accentué par la position de l'escalier des salles fortes. Le bureau du secrétaire est bien isolé. Les façades, sans être originales, sont bien étudiées.

N° 67, « Sam ». — Bonne disposition générale du plan. L'entrée et le hall sont de bonnes proportions. Les bureaux bien groupés autour des guichets. Le sous-directeur trop isolé. La loge du concierge fait défaut. Les façades, et notamment celle sur rue de la Dent Blanche, d'une architecture trop recherchée, ne seraient guère dans le caractère du pays.

N° 68, « Byzance ». — Distribution générale bien établie. La salle des guichets manque d'équilibre du fait que son ordonnance ne correspond pas au nombre des guichets. La cour ne s'impose pas pour une construction de cette importance et se construit mal sur le rez-de-chaussée. Bonnes façades, habilement présentées. Le motif sur l'entrée est lourd et compliqué.

N° 69, « Al Pari ». — Ce projet est remarquable par les très grandes qualités de ses façades; l'architecture en est fort intéressante. L'auteur s'est heureusement inspiré de certains exemples d'architecture du pays, et en a obtenu un résultat très caractéristique. Malheureusement les plans sont d'une infériorité regrettable.

N° 71, « Or (crayon) ». — Le parti du plan est excellent. Les services bien à leur place. Cependant, les bureaux de la Direction sont un peu à l'étroit et l'escalier des salles fortes peu accessible au public et à la Direction. Par les qualités du plan, ce projet occuperait une place bien supérieure si l'architecture des façades n'était d'une telle indigence.

Une nouvelle élimination eut lieu, qui fit tomber les numéros 5, 7, 21, 68.

Les sept projets restants furent classés, suivant leurs mérites respectifs, dans l'ordre ci-après :

1. N° 45, « Brulefer ».
2. *ex-æquo* N° 19, « Novembre » (or); N° 40, « Pas de sauce ».
3. N° 47, « Novembre » (italiques).
4. N° 71, « Or » (crayon).

5. N° 69, « Al Pari ».

6. N° 67, « Sam ».

A l'unanimité, le Jury décide de répartir la somme de « Fr. 4 000 » mise à sa disposition comme suit :

Fr. 1 700	au projet N° 45, « Brûlefer » ;
» 900	» N° 19, « Novembre » (or) ;
» 900	» N° 40, « Pas de Sauce » ;
» 500	» N° 47, « Novembre » (italiques) ;

Fr. 4 000 Total des primes.

Vu la qualité des projets, il a été décidé d'accorder les mentions suivantes :

N° 71, « Or » (crayon); N° 69, « Al Pari »; N° 67, « Sam ».

En présence de l'avocat *Jérôme Roten*, président du Conseil d'administration de la « Caisse hypothécaire et d'épargne » et de M. le directeur de la banque, les plis furent alors ouverts et firent connaître les noms des architectes suivants :

1^{er} prix. N° 45, « Brûlefer » M. *Günther*, architecte, à Vevey.

2^{me} prix. N° 19, *Ex-æquo*. « Novembre » (or) M. *Daniel Isoz*, architecte, à Lausanne.

2^{me} prix. *Ex-æquo*. N° 40, « Pas de Sauce » MM. *Huguenin & Rochat*, architectes, à Vevey et M. *Albert Müller*, architecte, à Sierre.

3^{me} prix. N° 47, « Novembre » (italique) M. *Georges Epitoux*, architecte, à Lausanne.

Pour conclure, le Jury estime que le Conseil d'administration de la « Caisse hypothécaire et d'épargne » peut être satisfait, soit de la grande participation au concours, soit de la qualité de la moyenne des projets. Les solutions présentées étaient variées et plusieurs partis, bien nettement caractérisés, ont été traités avec succès.

Il y a lieu d'ajouter que le projet classé premier possède des qualités de simplicité et de logique nettement supérieures aux autres projets, et le jury recommande vivement au Conseil d'administration de la « Caisse hypothécaire et d'épargne » que ce projet puisse servir de base aux études en vue de la construction définitive.

Sion, le 19 novembre 1912.

Signés :

Eug. Jost. Edmond FATIO.

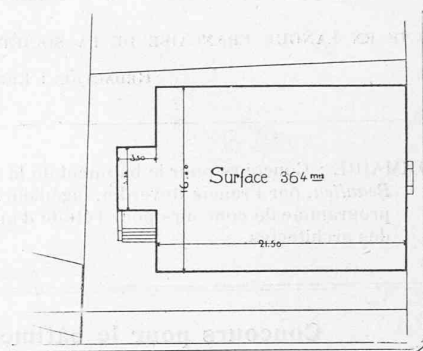
Le rapporteur : A. LAVERRIÈRE, architecte.

¹ Voir N° du 10 janvier 1913, page 44.

CONCOURS POUR LE BATIMENT DE LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU VALAIS



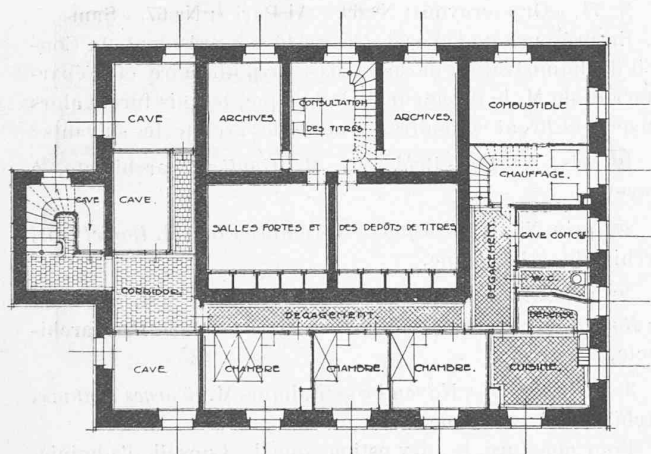
Perspective.



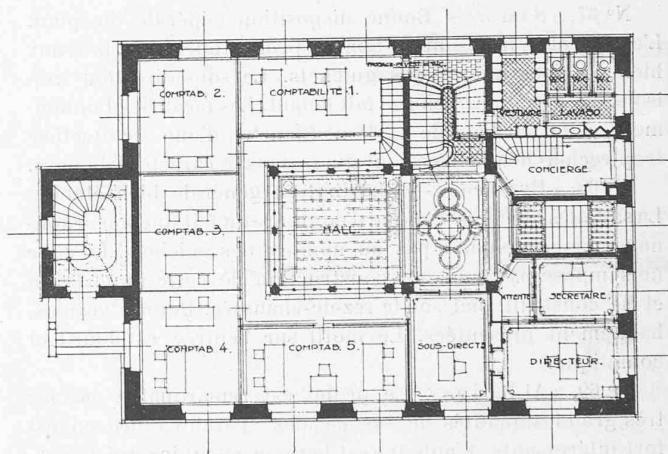
Rue DES VERGERS

RUE DE LA DENT BLANCHE

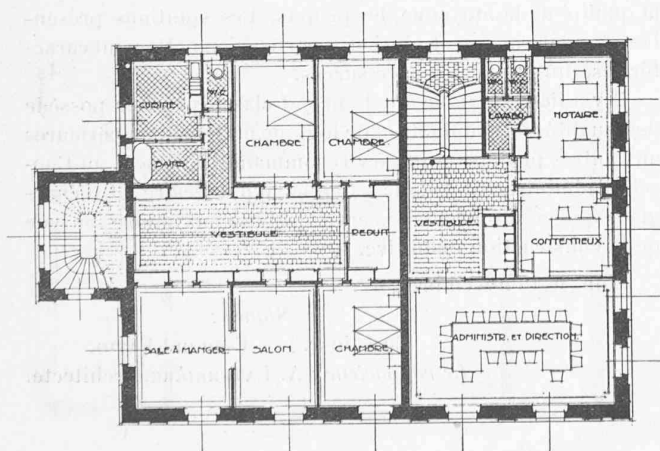
Plan de situation. — 1 : 600.



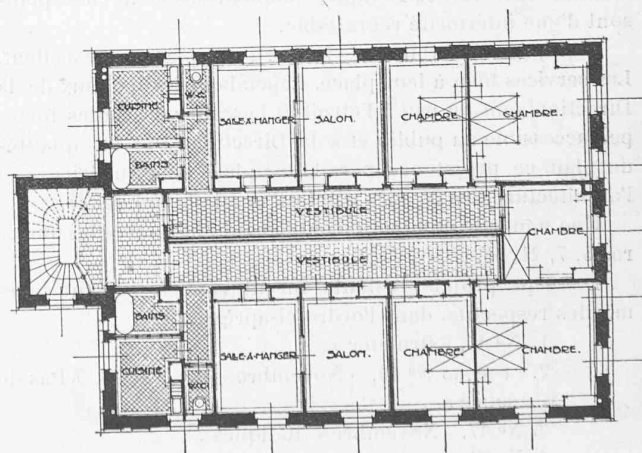
Plan du sous-sol. — 1 : 300.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.



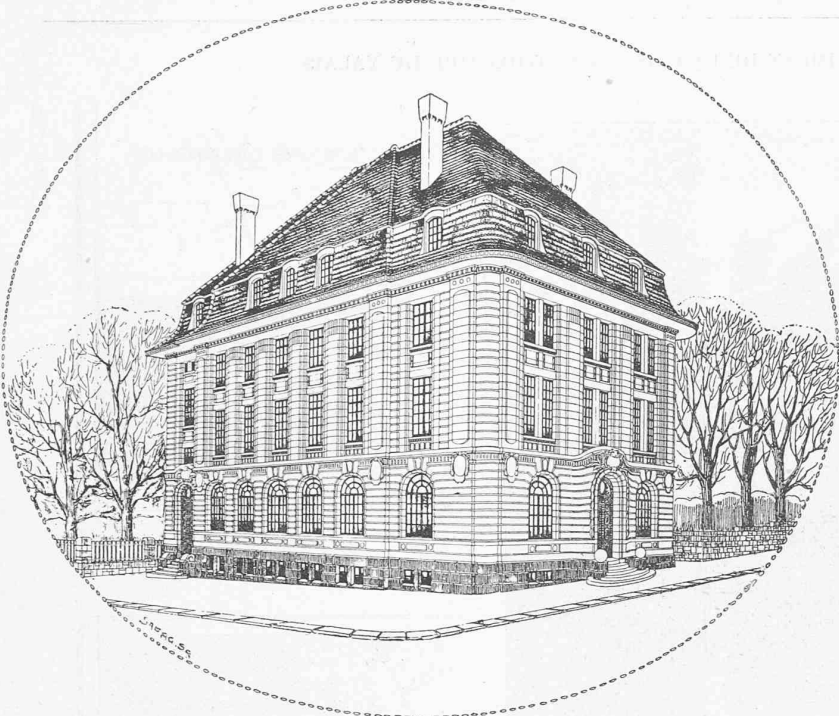
Plan du premier étage. — 1 : 300.



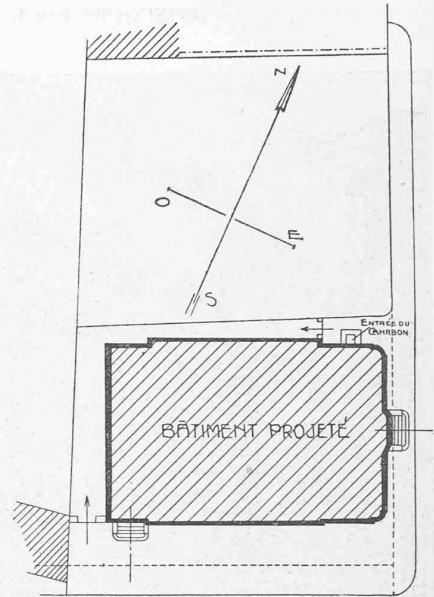
Plan du deuxième étage. — 1 : 300.

II^e prix ex-æquo : projet « Novembre », de M. D. Isoz, architecte, à Lausanne.

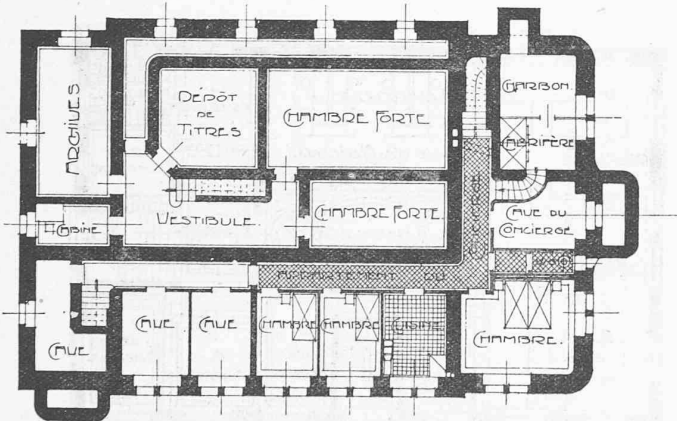
CONCOURS POUR LE BATIMENT DE LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU VALAIS



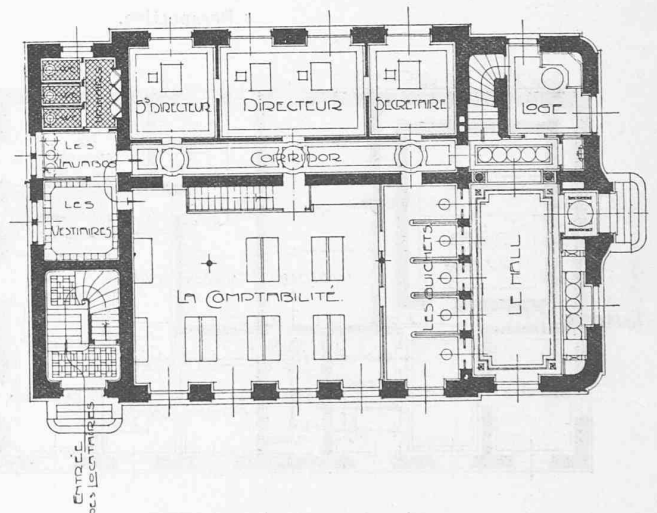
Perspective.



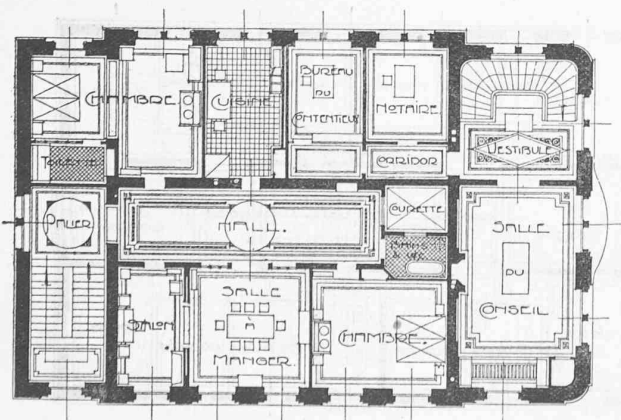
Plan de situation. — 1 : 600.



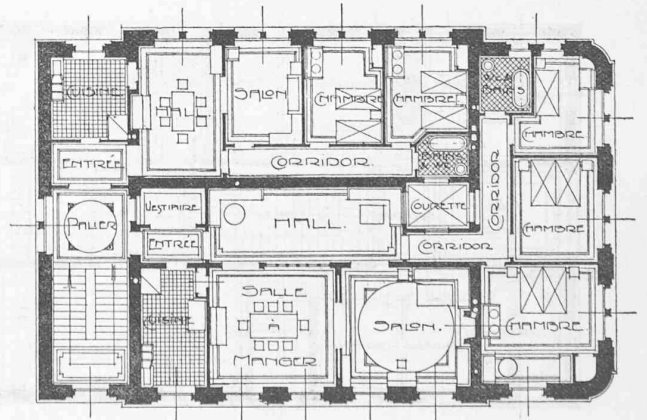
Plan du sous-sol. — 1 : 300.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.



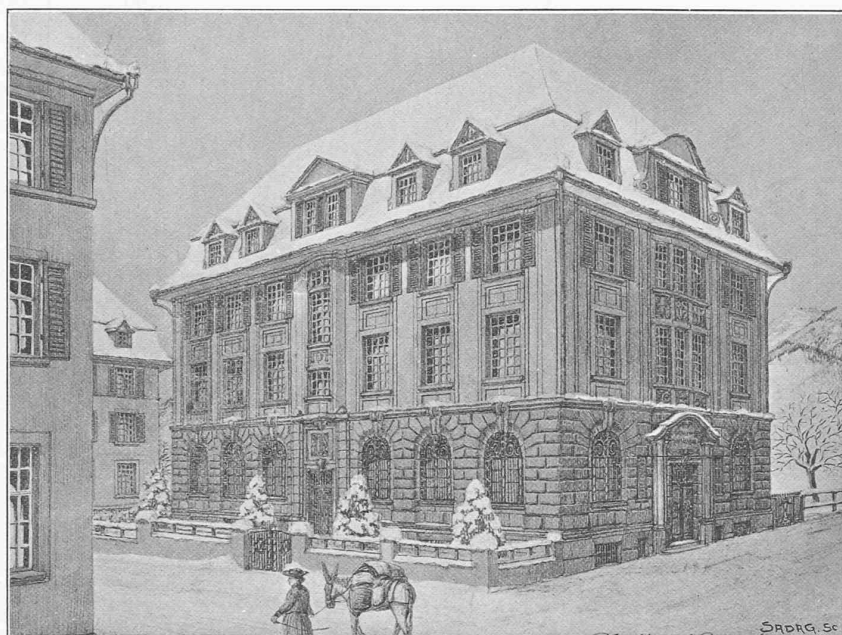
Plan du 1^{er} étage. — 1 : 300.



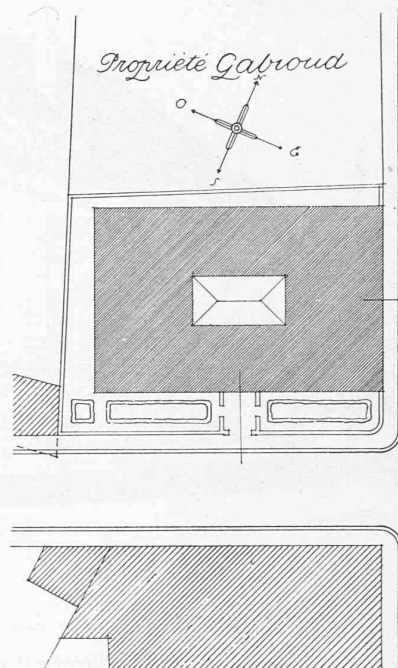
Plan du 2^{me} étage. — 1 : 300.

Il^e prix ex-æquo : projet « Pas de sauce » de MM. Rochat, Huguenin & Muller, architectes.

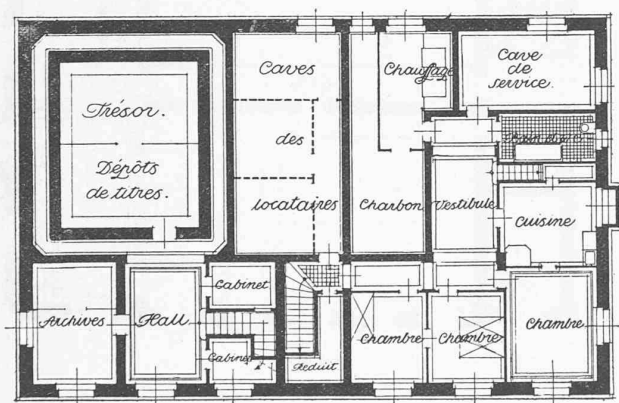
CONCOURS POUR LE BATIMENT DE LA CAISSE HYPOTHECAIRE DU VALAIS



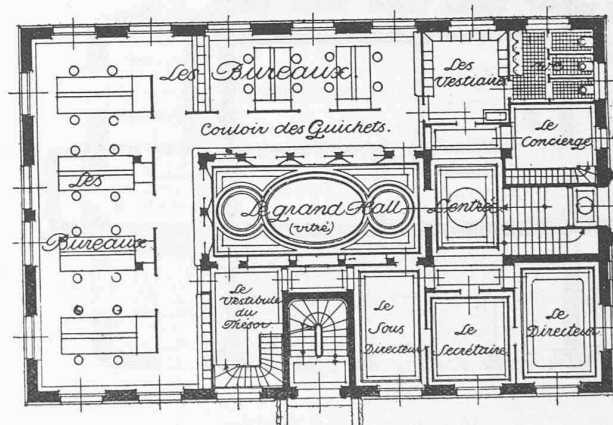
Perspective.



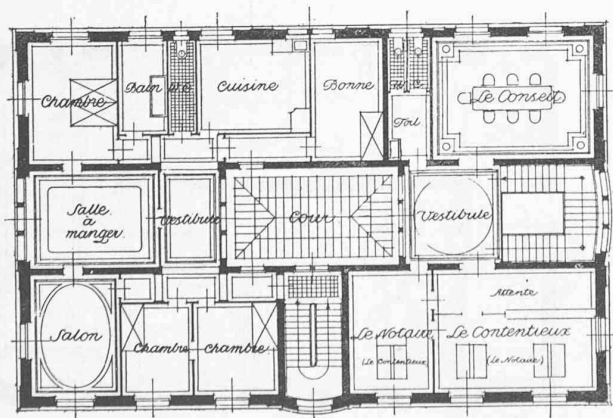
Plan de situation. — 1 : 600.



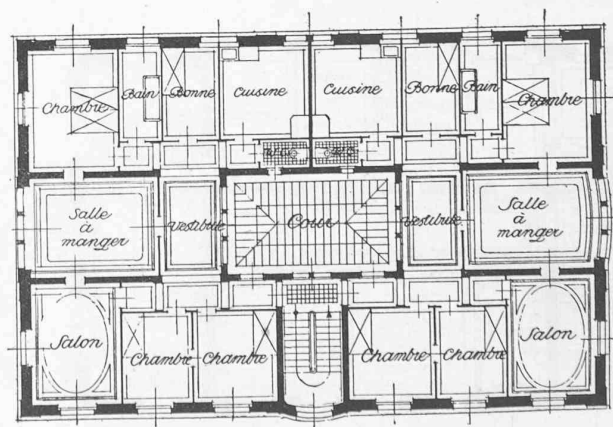
Plan du sous-sol. — 1 : 300.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.



Plan du premier étage. — 1 : 300.



Plan du deuxième étage. — 1 : 300.

III^e prix : projet « Novembre », de M. G. Epitoux, architecte, à Lausanne.